

Fiche Parcours - Permis B96

La formation comprend :

Une partie hors circulation de 4h pour connaître et comprendre l'utilité de la réglementation, de la signalisation et des règles spécifiques à la conduite d'un ensemble, des vérifications avant le départ et réaliser des exercices d'attelages et de dételage.

Une partie en circulation de 3h qui met l'accent notamment sur la maîtrise de l'ensemble, les angles morts, les changements de direction, la prise en compte des autres usagers, l'information et la communication avec les autres usagers, l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt, les trajectoires, le croisement et le dépassement.

Nota : La partie en circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves à bord qui conduisent 50 minutes chacun. A la fin de la formation, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève.

Obtention du permis

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre à l'élève une attestation de suivi. En se rendant à la préfecture de son domicile, il se verra délivrer un nouveau permis de conduire portant la mention 96 au dos de celui-ci. C'est cette mention qui attestera auprès des forces de l'ordre de son droit à tracter une remorque.

Attention : Vous ne serez autorisé à conduire un ensemble de véhicules tels que défini ci-dessus qu'à compter du jour où vous serez en possession du titre de conduite correspondant.